



## Analyse des enjeux faune flore habitat de trois sites aménagés en bassin de récupération des eaux pluviales à St-Jacut du Mené (Côtes d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Août 2022



**FOUILLET PHILIPPE - Études Faunistiques et Écologiques**

3, Impasse Kerjean - 29600 MORLAIX - ☎ : 02.98.88.74.36 & 06.70.63.73.16

philippe.fouillet@orange.fr <http://www.fouillet-ecologie.com/>

# Analyse des enjeux faune flore habitat de trois sites aménagés en bassin de récupération des eaux pluviales à St-Jacut du Mené (Côtes d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Août 2022.

## Sommaire :

<b>1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.</b> .....	<b>1</b>
1.1. Localisations des zones impactées. ....	1
1.2. Relation avec les aires protégées voisines. ....	1
1.3. Méthodes d'étude de la biodiversité. ....	1
<b>2. Analyse du site du bassin N°1.</b> .....	<b>7</b>
2.1. Relation avec les trames vertes et bleues. ....	7
2.2. Présentation de la flore du site.....	8
2.3. Habitats. ....	10
2.4. Analyse de la faune. ....	11
2.5. Synthèse des enjeux de biodiversité du site. ....	11
<b>3. Analyse du site du bassin N° 2.</b> .....	<b>13</b>
3.1. Relation avec les trames vertes et bleues. ....	13
3.2. Présentation de la flore du site.....	13
3.3. Habitats. ....	13
3.4. Présentation de la faune du site.....	15
3.5. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.....	15
<b>4. Analyse du site du bassin N° 3.</b> .....	<b>15</b>
4.1. Relation avec les trames vertes et bleues. ....	15
4.2. Présentation de la flore du site.....	17
4.3. Habitats. ....	18
4.4. Présentation de la faune du site.....	18
4.5. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.....	18
<b>5. Recommandations de conservation de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement des sites.</b> .....	<b>21</b>
5.1. Le site du bassin N° 1 : .....	21
5.2. Le site du bassin N° 2 : .....	21
5.3. Le site du bassin N° 3 : .....	22

# Analyse des enjeux faune flore habitat de trois sites aménagés en bassin de récupération des eaux pluviales à St-Jacut du Mené (Côtes d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Août 2022.

## 1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.

### 1.1. Localisations des zones impactées.

Trois zones de retenue des eaux pluviales sont nécessaires pour préserver le bourg de Saint-Jacut du Mené (voir la **Figure 1** présentant les localisations des zones impactées étudiées et la **Figure 3** présentant les bassins versants concernés).

Le premier bassin (bassin N° 1) est une digue qui traverse (du sud vers le nord) une parcelle agricole, une haie bocagère et une prairie de fauche (voir **Figure 3**, photos **Planche 1**, **Planche 2**).

Le second bassin est une zone prairiale située dans le bourg de Saint-Jacut-du-Mené (voir **Figure 4** et photos **Planche 3**).

Le troisième bassin est déjà un petit plan d'eau dont les digues seront modifiées (voir **Figure 4**, et photos **Planche 3** et **Planche 4**).

Ces trois zones ont fait l'objet d'une étude faune flore habitats les 30 mai et 11 juillet 2022 afin de caractériser les niveaux d'enjeux que ces sites représentent vis-à-vis de la biodiversité locale.

### 1.2. Relation avec les aires protégées voisines.

Les zones impactées elles-mêmes ne comprennent aucun secteur d'intérêt écologique (ZNIEFF de type 1 ou 2, zone Natura 2000 ou autres espaces réglementés pour des éléments naturels). Il n'y a pas non plus de zones protégées sur un large rayon autour des sites (10 kilomètres) sauf la ZNIEFF de type 1 (Identifiant : 530005982) « Sources tourbeuses du Ninian », située à 4 kilomètres au sud des sites.

### 1.3. Méthodes d'étude de la biodiversité.

#### Flore et habitats :

Les végétations des différents milieux des trois zones impactées ont été inventoriées, en particulier il a été recherché la présence de populations d'espèces protégées ou patrimoniales. Les espèces ont été déterminées et évaluées à partir des indications de flores fiables et d'atlas récents (flore du Massif armoricain<sup>1</sup>, flores généralistes<sup>2 3 4</sup>, flores anglaises spécialisées<sup>5 6</sup>).

<sup>1</sup> ABBAYES, H. DES, CLAUSTRES G., CORILLION, R. & DUPONT, P., 1971. Flore et végétation du Massif armoricain, Tome 1 : La flore vasculaire. P.U.B. Saint-Brieuc, 1226 pages.

<sup>2</sup> TISON J-M & de FOUCAULT B. 2014. Flora Gallica. Flore de France. Société Botanique de France et Biotope Éditions, 1195 pages.

<sup>3</sup> BLAMEY M. & GREY-WILSON C., 2003. La flore d'Europe occidentale. Flammarion éditeurs, 544 pages.

<sup>4</sup> DANTON Ph. & BAFFRAY M., 1995. Inventaire des plantes protégées de France. Nathan, Paris, 294p.

<sup>5</sup> COPE T. & GRAY A., 2009. Grasses of the British Isles. B.S.B.I. Handbook N° 13, Paul Ashton editor, 608 p.

<sup>6</sup> POLAND J. & CLEMENT E., 2009. The vegetative key to the British flora. John Poland editor, 526 pages.



Figure 1 : Localisations générales des zones étudiées à Saint-Jacut du Mené (cartographie Géoportail et INPN).

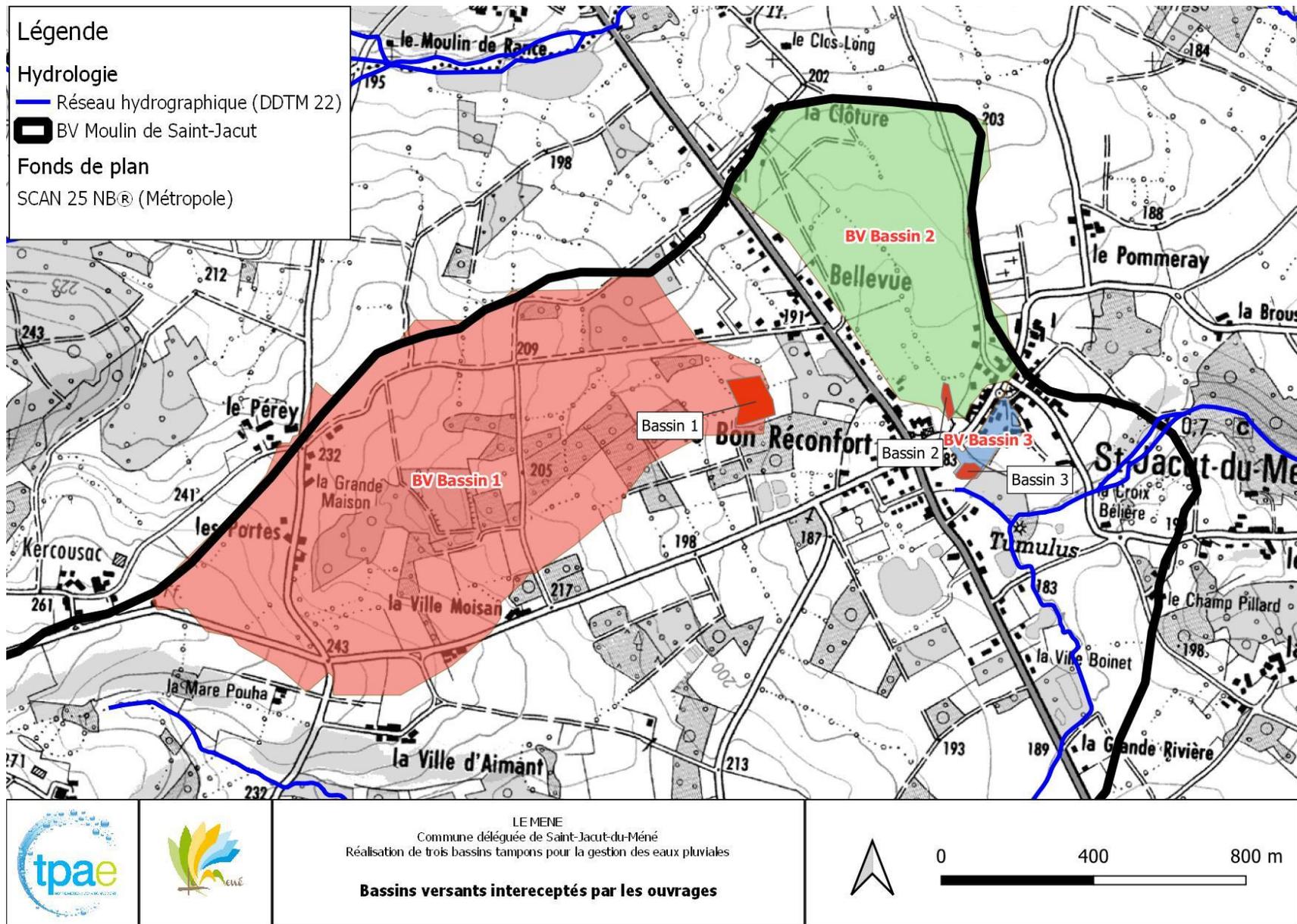


Figure 2 : Bassins versants liés aux trois zones à aménager à Saint-Jacut du Mené (document TPAE).

Les niveaux de rareté des espèces présentes ont été appréciés à partir des données de l'Atlas de la Flore des Côtes d'Armor<sup>7</sup> et de celle d'un ouvrage de synthèse<sup>8</sup>.

Les habitats naturels ou semi-naturels présents sont analysés selon le référentiel Européen « **Corine Biotopes** »<sup>9</sup> et la version française de la **typologie « EUNIS »**<sup>10 11 12</sup>.

### **Faune :**

Au niveau de ces diverses zones, il a été recherché (visuellement ou par écoute des vocalisations) toutes les espèces animales présentes : oiseaux chanteurs ou visibles, mammifères terrestres, reptiles, batraciens, insectes remarquables (papillons diurnes, orthoptères, libellules, coléoptères, hyménoptères butineurs) ainsi que les mollusques gastéropodes.

Sur les trois sites, il a été aussi recherché des indices de présences d'espèces discrètes (terriers, restes de repas et autres). Les sites n'ont pas fait l'objet de prospections nocturnes.

Sur le site du bassin N° 1, les parties visibles des plus grands arbres de la zone impactable (troncs et grandes branches) de la haie centrale, ont été inspectées (aux jumelles) à la recherche de fissures ou cavités utilisables pour la faune (en particulier chiroptères).

Comme pour la flore, les espèces sont nommées à partir de référentiels actualisés : Inventaire National du Patrimoine Naturel ou INPN (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>). Les reconnaissances des diverses espèces impliquent la consultation de nombreux ouvrages de déterminations.

---

<sup>7</sup> **PHILIPPON D., PRELLI R. & POUX L., 2006.** Atlas de la flore des Côtes d'Armor. Éditions Siloë, Nantes, Laval, 566 pages.

<sup>8</sup> **ANNEZO N, MAGNANON S. & MALENGREAU D., 1998.** Bilan régional de la flore Bretonne. Édition Biotope, Mèze, 137 pages.

<sup>9</sup> **RAMEAU J-C., BISSARDON M & GUIBAL L., 1997.** CORINE Biotopes : Version originale. Type d'habitats français. ENGREF Nancy et Atelier Technique des Espaces Naturels éditeurs, 175 pages.

<sup>10</sup> **LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013.** EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

<sup>11</sup> **GAYET G., BAPTIST F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. & BENSETTITI F., 2018.** Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS - version 1.0. AFB, collection Guides et protocoles, 230 pages.

<sup>12</sup> **LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015.** Correspondances entre les classifications d'habitats CORINE Biotopes et EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 119 p.

**Planche 1 : Photographies du site du bassin N° 1 (parcelle de culture et haie).**



**Photo 1 : Vue de la parcelle agricole en friche de la moitié sud du site (mai). Haie impactée au centre.**



**Photo 2 : Vue de la parcelle agricole sud en friche en début juillet. Haie impactée au centre.**



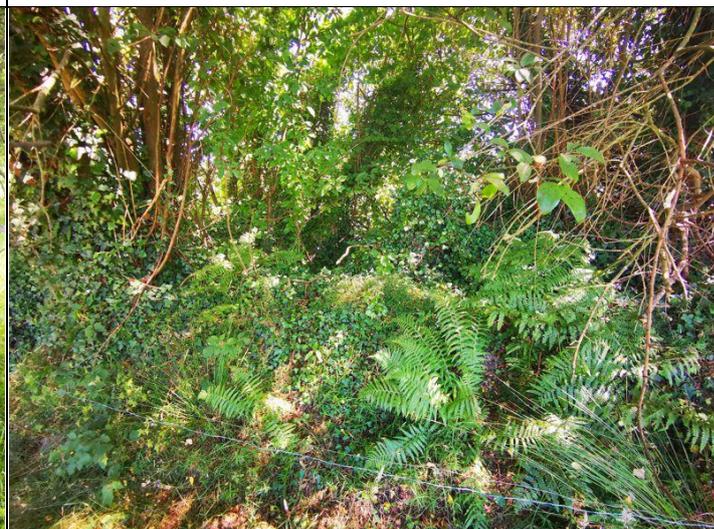
**Photo 3 : Vue de la zone de haie qui sera détruite (coté parcelle agricole, sud, en mai).**



**Photo 4 : Autre vue de la haie impactée par le projet (coté parcelle agricole, sud, en juillet).**



**Photo 5 : Vue de la haie impactée côté zone prairiale (depuis parcelle nord).**



**Photo 6 : Autre vue de la haie impactée côté nord (bordure de la zone prairiale).**

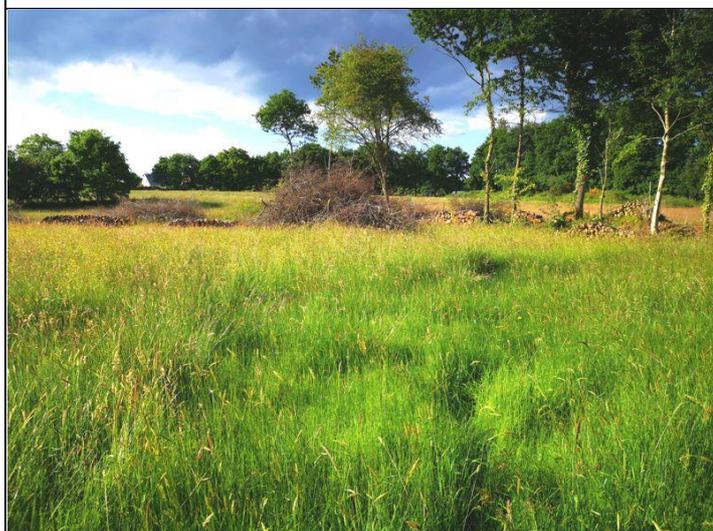
**Planche 2 : Photographies du site du bassin N° 1 (haie et prairie nord).**



**Photo 7 : Vue de l'intérieur de la haie impactée.**



**Photo 8 : Vue de la parcelle prairiale impactée en mai, haie impactée au fond à droite.**



**Photo 9 : Vue de la zone de la prairie qui sera impactée par création d'une digue (bordure Est).**



**Photo 10 : Bordure nord de la prairie impactée par la digue (haie arborée détruite, ruisseau à droite).**



**Photo 11 : Autre vue de la zone impactée au nord de la prairie (en début juillet, vue vers l'ouest).**



**Photo 12 : Autre vue de la zone impactée au nord de la prairie (en début juillet, vue vers l'est).**

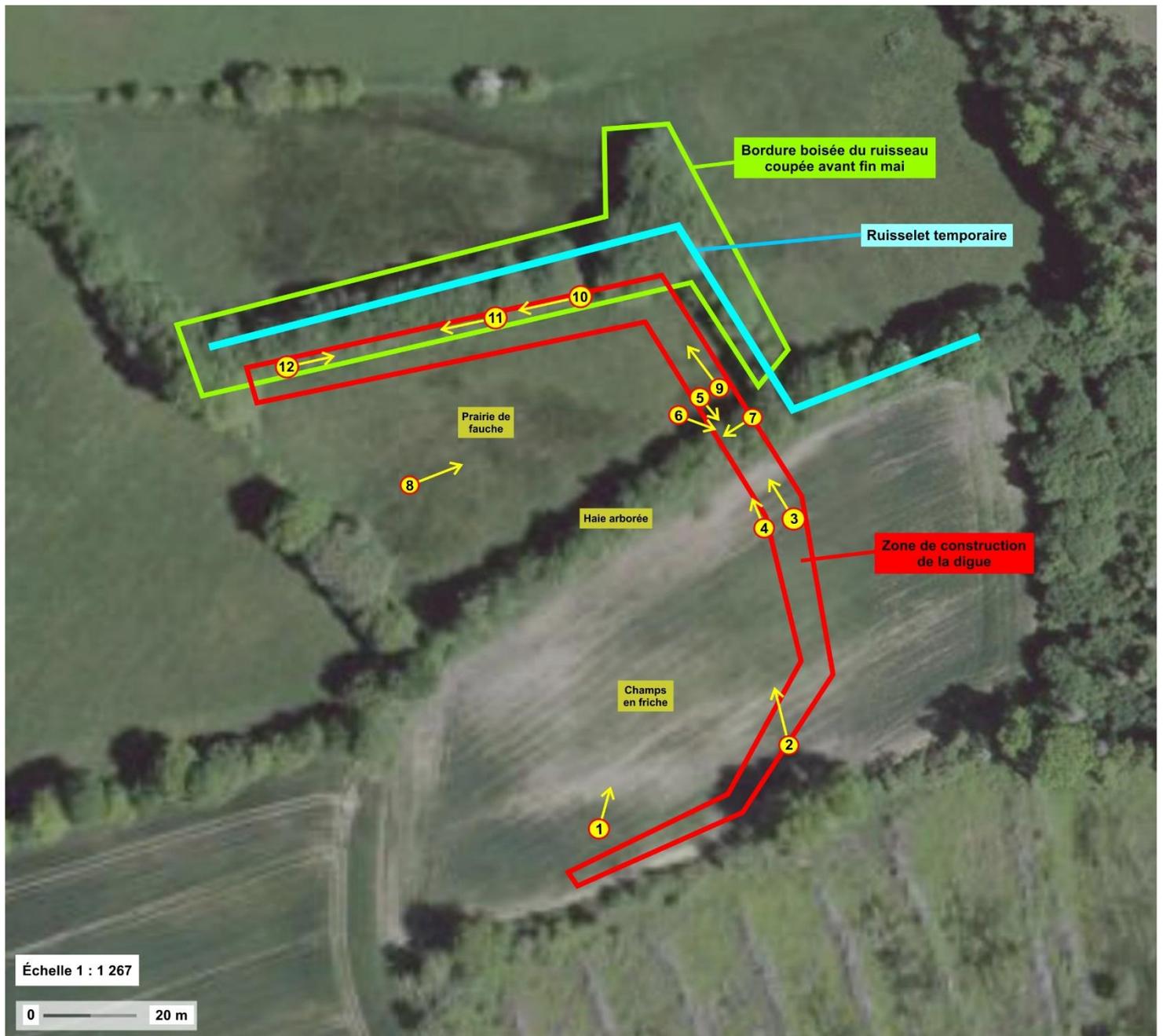


Figure 3 : Présentation paysagère du site du bassin N° 1 (construction d'une digue, indiquée en rouge) et localisations des photographies des planches 1 et 2 (photographie de fond Géoportail).

## 2. Analyse du site du bassin N°1.

### 2.1. Relation avec les trames vertes et bleues.

#### Trame bleue :

La digue constituant le bassin N° 1 borde, dans sa partie nord, un ruisseau (asséché en été) et, au nord, une zone prairiale humide (voir **Figure 3** ci-dessus).

### Trame verte :

La zone d'implantation est un bocage assez bien préservé et entrecoupé de parcelles cultivées ou boisées. Au printemps 2022 la zone arbustive bordant le ruisseau au nord et à l'est de la parcelle prairiale de fauche a été coupée intégralement (voir sur la **Figure 3** le périmètre vert).

## 2.2. Présentation de la flore du site.

Le **Tableau 1** (page suivante) présente les espèces observées en mai et juillet 2022 au niveau des trois zones du site d'étude :

- La parcelle cultivée abandonnée au sud (parcelle ZC 0026 partie ouest) ;
- La haie entre les deux parcelles (moitié ouest de la limite ZC 0026 et ZC 0074) ;
- La parcelle prairiale de fauche au nord (partie de la parcelle ZC 0074).

Globalement le site d'étude contient deux espèces de fougères et 70 espèces de plantes à fleurs (60 Dicotylédones et 10 Monocotylédones) ; il n'y a pas d'espèces exotiques invasives sur le site sauf quelques Vergerette et des Souchet robuste *Cyperus eragrostis* en bordure de champ.

**Aucune espèce protégée<sup>13 14</sup> ou appartenant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne<sup>15</sup> ou considérée comme rare dans les Côtes d'Armor<sup>7</sup> n'a été trouvée sur le site.**

La flore de la parcelle cultivée abandonnée (parcelle sud) comprend diverses plantes très communes colonisant les terres agricoles non exploitées (voir liste des espèces, première colonne du **Tableau 1**).

La flore de la haie arborée entre les deux parcelles comprend des arbres de 10 à 12 mètres de hauteur, chêne pédonculé et châtaignier et des arbustes ou autres arbres plus petits (saule, noisetier, merisier, houx, sureau).

La haie comprend un talus d'environ un mètre de hauteur sur 4 de large et, avec les frondaisons retombantes, correspond au total à un ensemble d'environ 6 mètres de large.

La flore herbacée de la haie comprend des espèces caractéristiques de ce type de milieu et très communes (voir liste des espèces, deuxième colonne du **Tableau 1**) : fougères, géranium herbe-à-Robert, stellaire holostée germandrée scorodoine, digitale pourpre, lierre, chèvrefeuille des bois.

La prairie de fauche, au nord de la haie, correspond à une zone herbacée comprenant diverses espèces liées aux zones humides (voir liste des espèces, troisième colonne du **Tableau 1**) : renoncule rampante, cardamine des prés, scorsonère des prés, cari verticillé, jonc épars et jonc acutiflore. En bordure du ruisseau, les zones déboisées contiennent des plantes des sous-bois humides : angélique des bois, cardamine des bois, circée de Paris, lysimaque des bois.

Le ruisseau lui-même est colonisé par des plantes semi aquatiques : renoncule petite douve, callitriche et glycérie flottante.

**Le site d'étude ne contient que des espèces très communes des zones prairiales, des haies bocagères et des bords de cultures. Les enjeux botaniques restent donc faibles.**

<sup>13</sup> Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

<sup>14</sup> Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale.

<sup>15</sup> Conservatoire botanique national de Brest, 2016. Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. 19 pages.

**Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site du bassin N°1 (mai et juillet 2022) en fonction des familles botaniques (classification APG IV) et des types de milieux du site.**

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Parcelle (friche agricole)	Haie impactée	Parcelle herbacée	Statut général de la plante
<b>Ptéridophytes</b>						
Ptéridacées	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle		X		C
Dryopteridacées	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle		X		C
<b>Angiospermes Eudicotylédones</b>						
Renonculacées	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre			X	C
	<i>Ranunculus flammula</i> L.	Renoncule petite douve			X	C
	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante			X	C
Hypéricacées	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	X			C
Salicacées	<i>Salix atrocinerea</i> Brotero	Saule noir cendré Saule roux	X	X		C
Fabacées (Papilionacées)	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852 <i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	X			C
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	X			C
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	X			C
Rosacées	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier		X		C
	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier			X	C
	<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens		X		C
	<i>Rubus agr. fruticosus</i> auct. non L.	Ronce commune		X		C
Bétulacées	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent		X		C
	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier		X		C
Urticacées	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie		X		C
Fagacées	<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier		X		C
	<i>Quercus robur</i> L. subsp. robur	Chêne pédonculé		X		C
Géraniacées	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert		X		C
Onagracées	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris			X	C
	<i>Epilobium agr. tetragonum-obscurum</i>	Épilobe à quatre angles É. à feuilles sombres	X			C
	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hirsute velu	X			C
Brassicacées	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés			X	C
	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine des bois			X	C
Caryophyllacées	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée		X		C
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. acetosa	Oseille des prés				C
	<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	X		X	C
Rubiaceées	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron		X		C
Primulacées	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U. Manns & Anderb.	Mouron des champs rouge	X			C
	<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois			X	C
Lamiacées (Labiées)	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant			X	C
	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des bois		X		C
	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germadrée scorodoine		X		C
Plantaginacées	<i>Callitriche agr. stagnalis-platycarpa</i> (?)	Callitriche des eaux stagnantes (?)			X	C
	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre		X		C
	<i>Plantago lanceolata</i> L. subsp. lanceolata	Plantain lancéolé	X			C
	<i>Plantago major</i> L. subsp. major	Plantain majeur	X			C
	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique Petit-Chêne		X	X	C
Scrofulariacées	<i>Scrofularia scorodonia</i> L.	Scrofulaire scorodoine	X			C
Convolvulacées	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	X			C
	<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies	X			C
Aquifoliacées	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx		X		C
Astéracées (Composées)	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	X			C
	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Chardon commun	X			C
	<i>Erigeron</i> sp. ( <i>Conyza</i> sp.)	Vergerette	X			Ex Inv
<b>Légende :</b>	<b>C : Espèce commune indigène</b>	<b>Ex : Espèce exotique</b>	<b>Inv : Espèce invasive</b>		<b>Espèces des zones humides (loi sur l'eau)</b>	

**Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site du bassin N°1 (mai et juillet 2022) en fonction des familles botaniques (classification APG IV) et des types de milieux du site.**

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Parcelle (friche agricole)	Haie impactée	Parcelle herbacée	Statut général de la plante
<b>Angiospermes Eudicotylédones (suite)</b>						
Astéracées (Composées)	<i>Hypochoeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	X			C
	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn. ( <i>Senecio jacobaea</i> L.)	Séneçon jacobée	X			C
	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	X			C
	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande Marguerite	X		X	C
	<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse vipérine	X			C
	<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorsonère des prés			X	C
	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	X			C
	<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i> Wigg.	Pissenlit commun	X			C
	<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip. [1844, Tanacet., 32]	Matricaire perforée	X			C
Apiacées	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois			X	C
	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé		X	X	C
	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune sphondyle		X		C
	<i>Trocodaris verticillatum</i> (L.) Raf.	Cari verticillé			X	C
Adoxacées	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir		X		C
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre		X		C
Caprifoliacées	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois		X		C
<b>Angiospermes Monocotylédones</b>						
Joncacées	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars ou diffus	X		X	C
	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	X			C
	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. Ex Hoffm.	Jonc acutiflore Jonc à fleurs aiguës			X	C
Cypéracées	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet robuste	X			Ex Inv
Poacées (Graminées)	<i>Agrostis</i> sp.	Agrostide	X		X	C
	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L. subsp. <i>odoratum</i>	Flouve odorante			X	C
	<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	X			C
	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Glycérie flottante			X	C
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	X		X	C
	<i>Poa</i> sp.	Pâturin	X		X	C
<b>Légende :</b>	<b>C : Espèce commune indigène</b>	<b>Ex : Espèce exotique</b>	<b>Inv : Espèce invasive</b>		<b>Espèces des zones humides (loi sur l'eau)</b>	

### 2.3. Habitats.

La zone est globalement un « Bocage » (code CORINE 84.4 ; code EUNIS X10).

La parcelle sud en friche est une zone de « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées » (code CORINE 87, code EUNIS I1.5).

La haie elle-même est une « Haie d'espèces indigènes riches en espèces » (code CORINE 84.2 ; code EUNIS FA.3).

La parcelle nord est une prairie de fauche de type « Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses » (code CORINE 37.2 ; code EUNIS E3.4) et comprenant des zones de « Prairies à *Juncus acutiflorus* » (code CORINE 37.22 ; code EUNIS E3.42). Le ruisseau temporaire est une zone de « Eaux courantes temporaires » (code EUNIS C2.5).

**Les habitats présents sont courants ou relativement fréquents en Bretagne, la prairie de fauche nord est une zone comprenant des habitats de zones humides.**

## 2.4. Analyse de la faune.

Les espèces protégées présentes sont ici des oiseaux arboricoles chanteurs et reproducteurs dans la haie centrale impactée : Bruant zizi *Emberiza cirulus*, Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, Rougegorge familier *Erithacus rubecula* et Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes*. La buse variable *Buteo buteo* chasse aussi au-dessus du site. Pigeon ramier *Columba palumbus* et Merle noir *Turdus merula* (espèces non protégées) sont aussi présents. Ce sont des espèces communes des zones bocagères.

Le seul mammifère contacté est la Taupe commune *Talpa europaea*.

Il a été recherché l'éventuelle présence de gîtes de chiroptères dans la zone impactée de la haie centrale mais les arbres, assez jeunes, ne contiennent pas de troncs fissurés ou troués favorables.

Il n'a pas été contacté de reptiles ou de batraciens sur la zone d'étude (la présence d'individus en transit ou au repos restant possible dans les haies).

Les invertébrés répertoriés sont des espèces communes des zones bocagères ou humides. Le site ne contient pas de population d'espèces protégées. Les individus sont surtout présents dans la parcelle prairiale au nord du site :

- Libellules : Agrion jouvencelle *Coenagrion puella* ;
- Orthoptères : Grillon champêtre *Gryllus campestris*, sauterelles Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus* et Decticelle bariolée *Roeseliana roeselii*, Criquet des pâtures *Pseudochorthippus parallelus* ;
- Papillons : Tircis *Pararge aegeria*, Myrtil *Maniola jurtina*, Tristan *Aphantopus hyperantus*, Écaille chinée *Euplagia quadripunctaria* ;
- Bourdon du groupe « Bourdon des pierres » *Bombus* du groupe *lapidarius*, Coccinelle à sept points *Coccinella septempunctata*, araignées Argiope *Argiope bruennichi* ;
- Le ruisseau contient quelques insectes aquatiques en mai : coléoptères Gyrin et Dytiscidé *Agabus*, hémiptère *Gerris* sp.

Les seules espèces protégées contactées sur le site sont donc des oiseaux arboricoles nicheurs dans la haie centrale. Ce sont des espèces **en bons état de conservation en Bretagne et en France**, c'est-à-dire des espèces aux statuts **Listes rouges UICN « LC : Préoccupation mineure »** ; voir détails des statuts au niveau du **Tableau 3** (liste oiseaux) et du **Tableau 4** (détails des statuts Listes rouges UICN).

## 2.5. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.

- Le site impacté est une zone bocagère côtoyant des milieux humides (prairie, ruisseau) ;
- La flore ne comprend que des espèces communes (espèces de zones humides dans la prairie de fauche nord) ;
- Les habitats du site sont très fréquents et non patrimoniaux (habitats de zones humides au nord) ;
- Les seules espèces protégées contactées sur le site sont des oiseaux arboricoles nicheurs dans la haie centrale (espèces en bons état de conservation).

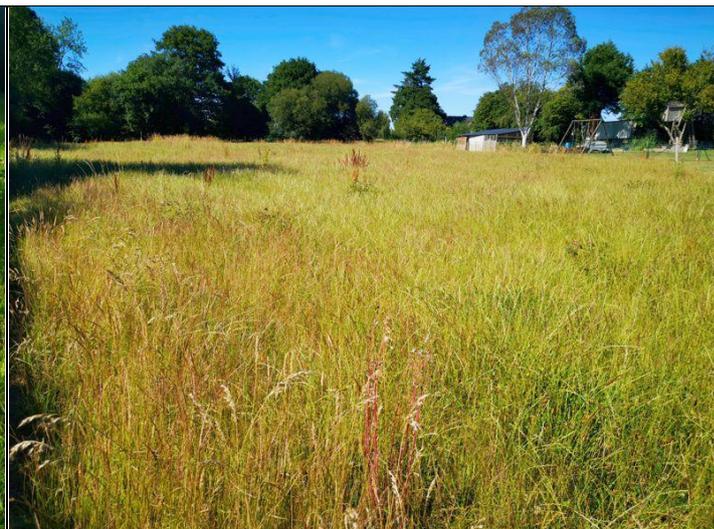
Les enjeux de biodiversité du site du bassin N° 1 sont donc faibles pour la flore et les habitats non humides (zones de culture et haie). Les enjeux sont modérés pour les habitats humides de la partie nord du site.

Les enjeux sont de niveaux modérés pour la faune et concernent uniquement des oiseaux protégés nicheurs de la haie impactée (voir détails des niveaux d'enjeux **Tableau 5**).

**Planche 3 : Photographies des sites des bassins N° 2 et N° 3.**



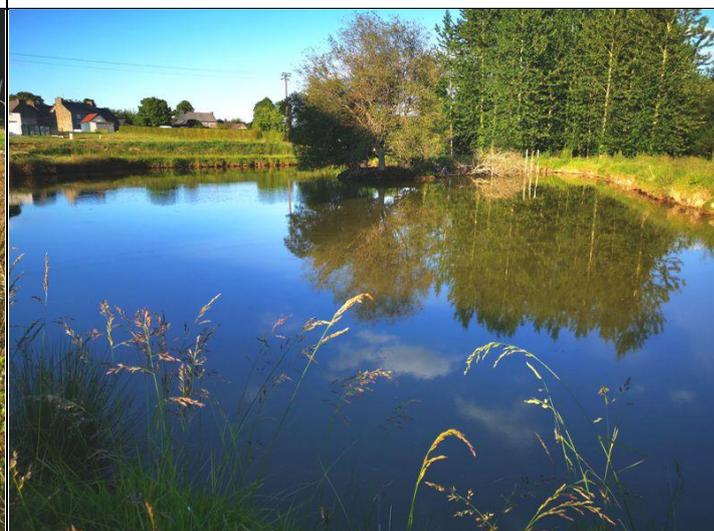
**Photo 13 : Vue (mai) de la zone prairiale où sera construit le bassin N° 2 (vue vers le sud).**



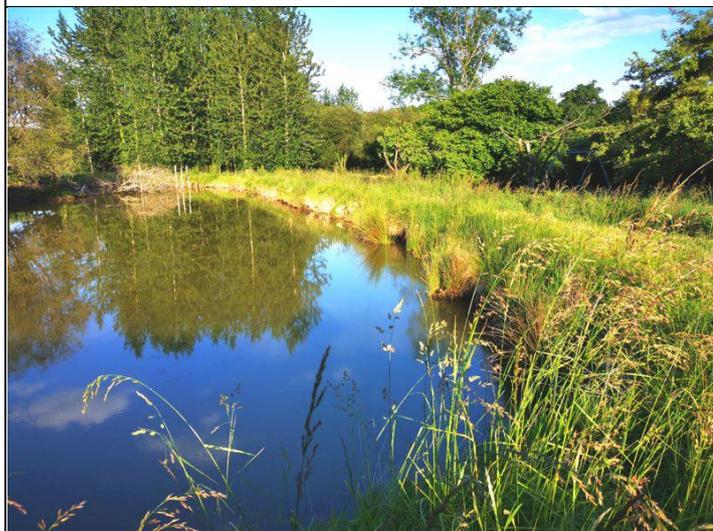
**Photo 14 : Vue de la zone prairiale où sera construit le bassin N° 2 (vue vers le nord).**



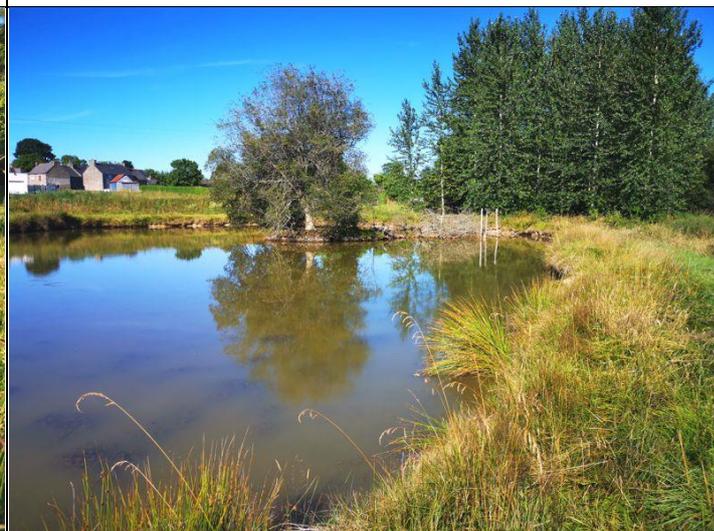
**Photo 15 : Partie centrale en friche de la prairie du futur bassin N° 2 (juillet).**



**Photo 16 : Vue du plan d'eau qui sera remanié en bassin N° 3.**



**Photo 17 : Vue (en mai) de la rive sud du plan d'eau, remanié en futur bassin N° 3.**



**Photo 18 : Autre vue (en juillet) de la rive sud du plan d'eau remanié en futur bassin N° 3.**

## Planche 4 : Photographies du site du bassins N° 3.



Photo 19 : Vue de la rive nord du plan d'eau en juillet.



Photo 20 : Grenouille verte commune du plan d'eau.

### 3. Analyse du site du bassin N° 2.

#### 3.1. Relation avec les trames vertes et bleues.

##### Trame bleue :

Le bassin N° 2 (moitié Est de la parcelle ZD 0173) correspond à une zone mésophile sans point d'eau, un ruisseau non impacté est présent à une dizaine de mètres en bordure ouest du site (voir photographie aérienne du site **Figure 4** page suivante).

##### Trame verte :

Le site impacté est une zone prairiale au sein d'une structure bocagère et boisée en bordure ouest de zone urbanisée du bourg de St-Jacut-du-Mené (voir **Figure 4**).

#### 3.2. Présentation de la flore du site.

Les espèces présentes sur le site impacté sont des plantes très communes des zones herbacées et friches mésophiles (voir la liste des espèces présentes colonne 1 du Tableau 2, page 16). **Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est présente sur le site.**

Le site ne contient pas de plantes invasives.

#### 3.3. Habitats.

Le site correspond à une zone de « Prairies mésiques non gérées » (code EUNIS E2.7).

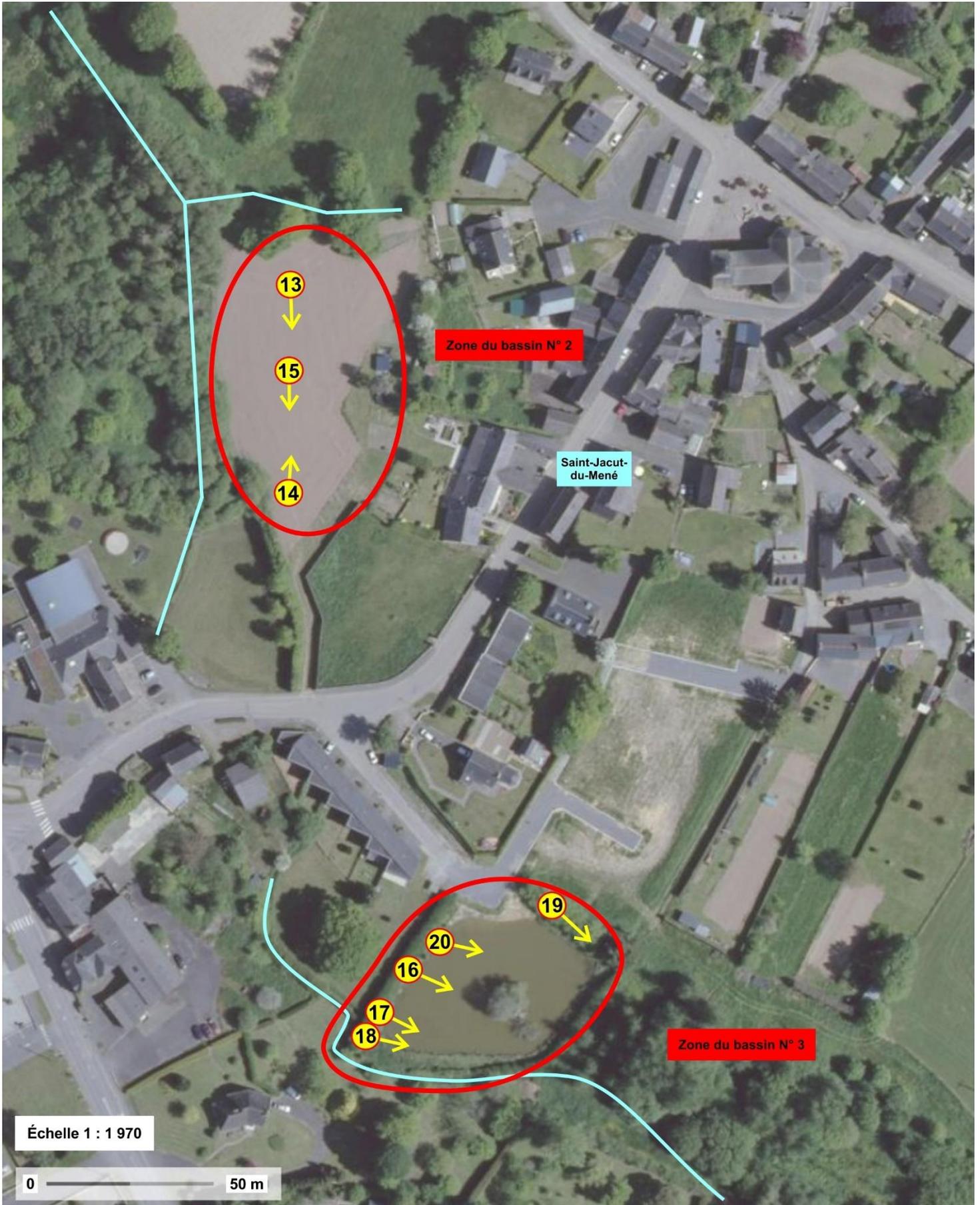


Figure 4 : Présentation paysagère des sites des bassins N° 2 et N° 3 et localisations des photographies des planches 3 et 4 (photographie de fond Géoportail).

### 3.4. Présentation de la faune du site.

La zone prairiale n'est colonisée que par des insectes et autres invertébrés d'espèces très communes : Grillon champêtre *Gryllus campestris*, Criquet des pâtures *Pseudochorthippus parallelus*, Papillons Myrtil *Maniola jurtina* et Amaryllis *Pyronia tithonus*, Coléoptère Téléphore fauve *Rhagonycha fulva* et nombreux autres petits insectes et araignées des friches.

Le site n'est pas utilisé par des reptiles ou des batraciens et aucun oiseau ne niche dans la zone prairiale. Le seul mammifère contacté est la Taupe commune *Talpa europaea* (taupinière en bordure du site). La présence de micromammifères communs (mulot, campagnol, musaraigne) est probable.

Le bocage périphérique au site (zone non impactée à l'ouest et au nord du site) est utilisé par divers oiseaux arboricoles communs : Pigeon ramier *Columba palumbus*, Pic vert *Picus viridis*, Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, Pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, Merle noir *Turdus merula*, Rougegorge familier *Erithacus rubecula* et Verdier d'Europe *Carduelis chloris*. L'Hirondelle rustique *Hirundo rustica* chasse parfois au-dessus du site.

Le site impacté ne contient donc aucune espèce protégée (reproductrice ou au repos).

### 3.5. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.

- Le site impacté est une zone prairiale mésophile en friche en bordure de zone urbaine et bocagère ;
- La flore ne contient que des espèces très communes non protégées ;
- Le site correspond à un habitat très fréquent de prairie mésique non entretenue ;
- La faune liée au site ne comprend aucune espèce protégée et est composée essentiellement d'insectes communs des friches.

Globalement les enjeux de biodiversité du site impacté du bassin N° 2 sont donc faibles à négligeables (voir détails des niveaux d'enjeux **Tableau 5**).

## 4. Analyse du site du bassin N° 3.

### 4.1. Relation avec les trames vertes et bleues.

#### Trame bleue :

Le bassin N° 3 (parcelle ZN 0147) est un plan d'eau artificiel d'environ 1900 m<sup>2</sup> qui borde un petit cours d'eau (le même qui borde le site du bassin N° 2, voir photographie aérienne du site **Figure 4**, page précédente).

#### Trame verte :

Le bassin se situe entre une zone urbanisée à l'ouest et au nord et une zone bocagère et boisée au sud et à l'est. Le site ne comprend que quelques arbres jeune (saules) en rive et sur un petit îlot (voir photographies **Planche 3** et **Planche 4**).

**Tableau 2 : Liste des plantes vasculaires observées sur les zones des futurs bassins N° 2 et N° 3 (mai et juillet 2022) en fonction des familles botaniques (classification APG IV).**

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Bassin N°2	Bassin N° 3	Statut général de la plante
<b>Ptéridophytes</b>					
Ptéridacées	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle		X	C
Equisétacées	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des eaux		X	C
<b>Angiospermes Eudicotylédones</b>					
Haloragacées	<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	Myriophylle à feuilles alternes		X	C
Renonculacées	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	X	X	C
Hypéricacées	<i>Hypericum androsaemum</i> L.	Androsème officinal		X	C
Salicacées	<i>Salix atrocinerea</i> Brotero	Saule noir cendré Saule roux		X	C
Fabacées (Papilionacées)	<i>Ervilla hirsuta</i> (L.) Opiz, <i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	X		C
	<i>Ervum tetraspermum</i> L. ( <i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreber)	Vesce à quatre graines	X		C
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	X		C
	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	X	X	C
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	X	X	C
Rosacées	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante		X	C
	<i>Rubus agr. fruticosus</i> auct. non L.	Ronce commune	X	X	C
Bétulacées	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent		X	C
Urticacées	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	X		C
Géraniacées	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé		X	C
Fagacées	<i>Quercus robur</i> L. subsp. <i>robur</i>	Chêne pédonculé		X	C
Géraniacées	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert		X	C
Onagracées	<i>Epilobium agr. tetragonum-obscurum</i>	Épilobe à quatre angles Épilobe à feuilles sombres	X		C
Caryophyllacées	<i>Stellaria alsine</i> Grimm	Stellaire des sources		X	C
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. <i>acetosa</i>	Oseille des prés	X	X	C
	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	X		C
	<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. <i>obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	X		C
Rubiaceées	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron		X	C
	<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais		X	C
Primulacées	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U. Manns & Anderb.	Mouron des champs rouge	X		C
Borraginacées	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs	X		C
Lamiacées (Labiées)	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant		X	C
	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune		X	C
	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des bois		X	C
Oléacées	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun		X	C
Plantaginacées	<i>Plantago lanceolata</i> L. subsp. <i>lanceolata</i>	Plantain lancéolé	X	X	C
	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique Petit-Chêne		X	C
Scrofulariacées	<i>Scrofularia scorodonia</i> L.	Scrofulaire scorodoine	X		C
Scrofulariacées	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Bouillon blanc	X		C
Convolvulacées	<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies	X	X	C
	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	X		C
Astéracées (Composées)	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	X		C
	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais		X	C
	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Chardon commun	X		C
	<i>Erigeron</i> sp. ( <i>Conyza</i> sp.)	Vergerette	X		Ex Inv
	<i>Hypochoeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	X		C
	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn. ( <i>Senecio jacobaea</i> L.)	Séneçon jacobée	X	X	C
	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	X		C
<b>Légende :</b>	<b>C : Espèce commune indigène</b>	<b>Ex : Espèce exotique</b>	<b>Inv : Espèce invasive</b>	<b>Espèces des zones humides (loi sur l'eau)</b>	

**Tableau 2 : Liste des plantes vasculaires observées sur les zones des futurs bassins N° 2 et N° 3 (mai et juillet 2022) en fonction des familles botaniques (classification APG IV).**

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Bassin N°2	Bassin N° 3	Statut général de la plante
<b>Angiospermes Eudicotylédones (suite)</b>					
Astéracées (Composées)	<i>Taraxacum gr. officinale</i> Wigg.	Pissenlit commun	X		C
	<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip. [1844, Tanacet., 32]	Matricaire perforée		X	C
Apiacées	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois		X	C
	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	Ache nodiflore faux-cresson		X	C
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre		X	C
<b>Angiospermes Monocotylédones</b>					
Joncacées	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars ou diffus		X	C
Asparagacées	<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine)	Montbrétia	X (ruisseau)		C
Cypéracées	<i>Carex pendula</i> Hudson	Laïche pendante	X (ruisseau)		C
	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet robuste		X	Ex Inv
Poacées (Graminées)	<i>Agrostis</i> sp.	Agrostide	X		C
	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L. subsp. <i>odoratum</i>	Flouve odorante	X	X	C
	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex-J.Presl & C.Presl,	Avoine à chapelets	X	X	C
	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou Brome fausse Orge	X		C
	<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	X	X	C
	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i> L.	Fétuque rouge	X		C
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	X	X	C
	<i>Lolium</i> sp.	Ray-grass	X		C
Typhacées	<i>Poa</i> sp.	Pâturin	X	X	C
	<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à feuilles larges		X	C
<b>Légende :</b>	<b>C : Espèce commune indigène</b>	<b>Ex : Espèce exotique</b>	<b>Inv : Espèce invasive</b>	<b>Espèces des zones humides (loi sur l'eau)</b>	

#### 4.2. Présentation de la flore du site.

La liste des espèces du site est détaillée **colonne 2 du Tableau 2 (page 16)**.

**Le site ne contient pas d'espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.**

Le bassin actuel lui-même ne contient que très peu de plantes aquatiques, il s'agit de touffes flottantes dispersées de myriophylles à feuilles alternes.

Les rives du bassin comprennent des espèces mésophiles en haut de talus et diverses espèces hygrophiles sur les bordures du bassin (sur le talus presque vertical entre l'eau et le haut de la digue).

Les espèces hygrophiles sont des plantes communes des friches humides ou bordures de bassins (prêle des eaux, jeunes saule roux, renoncule rampante, stellaire des sources, gaillet des marais, cirse des marais, angélique des bois, ache nodiflore faux-cresson, massette à feuilles larges). L'espèce exotique Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*) est présente en bordure nord-ouest du bassin.

Les espèces mésophiles présentes sur le talus du bassin sont des espèces très communes des friches herbacées.

### 4.3. Habitats.

Le bassin actuel lui-même est plutôt une zone de « Lacs, étangs et mares eutrophes permanents » (code CORINE 22.13, code EUNIS C1.3) pauvre en végétation aquatique (ph inconnu).

La digue reste une zone de « Prairies mésiques non gérées » (code EUNIS E2.7).

La bordure étroite entre le bassin aquatique et le haut du talus mésophile (rive et talus du bassin) où croisent des plantes hygrophiles, peut être considérée comme une zone de « Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères » (code CORINE 37.7, code EUNIS E5.4).

### 4.4. Présentation de la faune du site.

Le seul mammifère présent sur la zone d'étude est l'espèce invasive Ragondin *Myocastor coypus* (nombreuses crottes et terriers en bordure). Il est très vraisemblable que le site est utilisé comme zone d'alimentation par les chiroptères du bourg de Saint-Jacut.

Le site n'est pas une zone de reproduction d'oiseaux d'eau (aucune observation de canard ou de poule d'eau ou de nids). Il est utilisé (alimentation, abreuvement) par des Hirondelles rustiques *Hirundo rustica*, Hirondelles de fenêtre *Delichon urbica* et Martinet noir *Apus apus*.

Les bois et jardins périphériques (zones non impactées) sont colonisés par des espèces d'oiseaux communes des zones bocagères et boisées : Pigeon ramier *Columba palumbus*, Pic vert *Picus viridis*, Pic épeiche *Dendrocopos major*, Verdier d'Europe *Carduelis chloris*, Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, Pouillot véloce *Phylloscopus collybita* et Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*.

Une population de Grenouille verte commune *Pelophylax klepton esculentus*, est présente sur le site (voir Photo 20). Plusieurs chanteurs sont présents mais il n'a pas été observé de pontes, de têtards ou de juvéniles (peut-être localisés au centre du site, non prospecté). Cette espèce, partiellement protégée, est considérée comme en régression (statut liste rouge UICN national « **NT : quasi menacée** », statut Liste rouge UICN Bretagne non déterminé actuellement).

Le bassin contient des poissons, la seule espèce observée depuis la rive est la Carpe *Cyprinus carpio*. Les eaux pauvres et chaudes, semblent peu favorables à d'autres espèces (sauf celles supportant la chaleur et un niveau d'oxygène réduit, par exemple l'anguille).

Le site semble peu attractif pour les libellules. Diverses petites populations d'espèces communes sont cependant présentes : Agrion à larges pattes *Platycnemis pennipes*, Agrion porte-coupe *Enallagma cyathigerum*, Agrion élégant *Ischnura elegans* et Agrion jouvencelle *Coenagrion puella* et une plus grande espèce l'Orthétrum réticulé *Orthetrum cancellatum* (de passage ponctuel).

Les rives sont colonisées par le Grillon champêtre *Gryllus campestris*, les sauterelles Decticelle cendrée *Pholidoptera griseoptera* et Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*.

Les insectes floricoles sont peu nombreux sur les rives : papillons Paon de jour *Aglais io*, Myrtil *Maniola jurtina*, coléoptère Téléphore fauve *Rhagonycha fulva* et Lepture rouge *Stictoleptura rubra*.

### 4.5. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.

- Le site est un bassin artificiel situé entre une zone urbanisée et un bocage boisé ;
- La flore ne contient que des espèces communes non protégées ou patrimoniales ;
- Le site correspond à des habitats non patrimoniaux ;
- Le site ne comprend aucune zone de reproduction d'espèces protégées d'oiseaux mais contient une population (partiellement protégée) d'une espèce en régression ; la grenouille verte commune.

Globalement, les enjeux de biodiversité du site du bassin N° 3 sont de niveaux modérés.

**Tableau 3 : Liste des oiseaux des trois sites (espèces observées en mai et juillet 2022) et détails de leurs statuts légaux et de conservation (donnés INPN).**

Espèces	Statut biologique probable sur les sites	Statut légal national	Statuts européens				Liste rouge France		Liste rouge Bretagne
			Directive Oiseaux	Bern	Bonn	UICN Europe	UICN France nicheur	UICN France hivernant	
<b>Bruant zizi</b>	N prob. haie	Protégée		II		LC	LC	NA	NA LC
<b>Buse variable</b>	Nicheur externe	Protégée		III	II	LC	LC	NA	LC DD
<b>Fauvette à tête noire</b>	N prob. haie	Protégée		II		LC	LC	NA	LC DD
<b>Hirondelle de fenêtre</b>	Nicheur externe	Protégée		II		LC	NT	DD	LC DD
<b>Hirondelle rustique</b>	Nicheur externe	Protégée		II		LC	NT	NA	LC DD
<b>Martinet noir</b>	Nicheur externe	Protégée		III		LC	NT	NA	LC DD
<b>Merle noir</b>	N prob. haie	Chassable	II/2	III		LC	LC	NA	LC DD
<b>Pigeon ramier</b>	N prob. haie	Chassable	II/1 III/1			LC	LC	LC	LC DD
<b>Pic épeiche</b>	Nicheur externe	Protégée		II		LC	LC	NA	LC NA
<b>Pic vert</b>	Nicheur externe	Protégée		II		LC	LC	LC	LC
<b>Pinson des arbres</b>	N prob. haie	Protégée		III		LC	LC	NA	LC DD
<b>Pouillot véloce</b>	N prob. haie	Protégée		III		LC	LC	NA	LC
<b>Rougegorge familier</b>	N prob. haie	Protégée		II	II	LC	LC	NA	LC DD
<b>Troglodyte mignon</b>	N prob. haie	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
<b>Verdier d'Europe</b>	N prob. haie	Protégée		II III		LC	VU	NA	LC DD
<b>Totaux : Nombre d'espèces observées : 15</b>	<b>Nicheur sur site (haies) : 9</b>	<b>13 espèces protégées (nicheur : 7)</b>	<b>II/1 : 1 III/1 : 1 II/2 : 1</b>	<b>II : 8 III : 6</b>	<b>II : 2</b>	<b>LC : 15</b>	<b>VU : 1 NT : 3 LC : 11</b>	<b>LC : 2 NA : 12</b>	<b>LC : 15</b>

**Légende du Tableau 3 :**

**N prob. Haie :** nicheur très probable dans la haie du site du bassin 1. **Nicheur externe :** nicheur hors site.  
**Statut légal national :** espèce protégée nationalement<sup>16</sup> : Protégée. Chassable : non protégé.  
**Statuts européens : Directive Oiseaux :** I : annexe 1, II/1 II/2 : annexe 2 de la Directive Oiseaux (révision 2009).  
**Bern : convention de Berne :** II : annexe 2 de la convention de Berne ; III : annexe 3 de la convention de Berne.  
**Bonn : convention de Bonn :** II : annexe 2 de la convention de Bonn.  
**UICN Europe<sup>17</sup> : Liste rouge France<sup>18</sup> : UICN France nicheur et UICN France hivernant :**  
**Statut espèces :** RE : Disparue au niveau régional, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.  
**Liste rouge Bretagne<sup>19</sup> :** deux valeurs = statuts oiseaux nicheurs et statuts oiseaux migrateurs/hivernants.

<sup>16</sup> **Arrêté du 29 octobre 2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 5 décembre 2009.

<sup>17</sup> **BirdLife International, 2015. European Red List of Birds.** Luxembourg office for official Publications of the European Communities. 67 pages.

<sup>18</sup> **UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011.** La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 28 pages.

<sup>19</sup> **Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale :** Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne. Listes validées par le CSRPN de Bretagne le 11 juin 2015 : <http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/content/view/full/79848>

**Tableau 4 : Définition des catégories « Listes rouges » UICN.**

<p><b>Espèce en danger (EN)</b> : une espèce est dite « En danger » lorsque qu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.</p> <p><b>Espèce vulnérable (VU)</b> : Une espèce est dite « Vulnérable » lorsque qu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.</p> <p><b>Espèce quasi menacée (NT)</b> : Une espèce est dite « quasi menacée » lorsque qu'elle est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.</p> <p><b>Préoccupation mineure (LC)</b> : Une espèce est dite « de Préoccupation mineure » lorsqu'elle ne remplit pas les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont incluses les espèces largement répandues et abondantes.</p> <p><b>Données insuffisantes (DD)</b> : Espèce pour laquelle il est nécessaire de rassembler davantage de données pour la catégoriser.</p> <p><b>Responsabilité biologique régionale</b> : pour chaque espèce, importance, des populations de Bretagne dans la dynamique biogéographique nationale.</p>
---

**Tableau 5 : Définitions des niveaux d'enjeux pour la faune et la flore.**

<p><b>Enjeux forts</b> : Zones de présence ou zones de reproduction d'au moins une espèce protégée rare (classée comme nicheur <b>CR</b> (En danger critique), <b>EN</b> (En danger) ou <b>VU</b> (Vulnérable) au niveau national et régional).</p> <p><b>Enjeux assez forts</b> : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées assez communes (espèces classées comme nicheur/reproducteur LC (Préoccupation mineure) ou NT (Quasi menacée) au niveau régional et <b>EN</b> (En danger) ou <b>VU</b> (Vulnérable) au niveau national).</p> <p><b>Enjeux modérés</b> : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées communes ou assez communes (espèces classées comme nicheur/reproducteur LC (Préoccupation mineure) ou NT (Quasi menacée) au niveau régional et (ou) national).</p> <p><b>Enjeux faibles</b> : Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces non protégées ou utilisées par les espèces protégées pour l'alimentation uniquement.</p> <p><b>Enjeux négligeables</b> : Zones sans espèces protégées ou sans zones de reproduction d'espèces protégées ou non (zones agricoles intensives ou artificialisées constituant seulement des zones d'alimentation peu favorables).</p>
---

## 5. Recommandations de conservation de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement des sites.

### 5.1. Le site du bassin N° 1 :

Les travaux concernent uniquement la construction d'une digue traversant la zone du sud au nord. Ils impliquent la destruction d'une zone de haie bocagère arborée (sur environ 15 mètres de largeur) et la mise en place d'une digue imperméable sur environ 1800 m<sup>2</sup> (longueur de 250 m), au sud, sur terre agricole de culture et au nord sur une zone herbacée naturelle colonisée par des plantes de zone humide et bordant un ruisseau (voir position du projet de digue **Figure 3** et **Figure 5**).

Pour ce site, les enjeux sont de niveaux modérés pour la faune et concernent des oiseaux protégés nicheurs de la haie impactée. L'impact correspond à une perturbation / destruction d'une zone de territoire de nidification d'espèces protégées (environ 100 m<sup>2</sup>) pour un couple de 4 ou 5 espèces protégées.

La prise en compte de ces espèces implique de ne pas détruire le tronçon de haie impactée pendant la période de reproduction des oiseaux (donc pas entre la fin mars et la fin de juillet). La partie détruite devra être la plus petite possible.

La partie nord du site est une zone assez favorable à la biodiversité (prairie naturelle de fauche riche en plantes et ruisseau). Les travaux sur cette zone devront donc être limités le plus possible à la zone de construction de la digue. Le ruisseau et ces rives humides devront être intégralement préservés (avec pose de barrières limitant la zone de travaux) et le ruisseau ne devra pas recevoir des déblais terreux ou de produits polluants.

La grande prairie de fauche de la parcelle nord ne devra pas être abimée par les engins de travaux qui devront uniquement circuler sur des zones autorisées en bordure de la zone de construction de la digue (avec pose de barrières limitant la zone de travaux ou de passage).

Après travaux, les zones de sols perturbés de la prairie nord devront être remis en état afin qu'une végétation naturelle recolonise les zones (retour à l'état de prairie de fauche). Une recolonisation rapide de la digue par une végétation herbacée ou arbustive naturelle serait aussi souhaitable.

L'arrivée d'eaux pluviales sur la zone aux moments des grosses pluies pourra contribuer au maintien de l'humidité de la zone prairiale de fauche. Il restera un risque de perturbation pour les espèces vivant au sol dans la prairie mais ne supportant pas les inondations, papillons par exemple ou oiseaux en période de reproduction de la haie centrale si l'eau monte assez haut).

La parcelle sud, actuelle zone de culture abandonnée, pourra aussi être réaménagée en zone prairiale (mésophile à mésohygrophile) favorable à la biodiversité.

### 5.2. Le site du bassin N° 2 :

Sur cette zone il sera creusé un bassin recouvrant une zone actuelle de friche herbacée mésophile (voir aménagement de la zone **Figure 6**).

Les enjeux de biodiversité de cette zone sont faibles à négligeables (aucune atteinte à des espèces protégées ou patrimoniales) et donc les impacts sont aussi réduits (impact nul sur espèces protégées).

Les recommandations de conservation de la biodiversité pour ce site restent donc très réduites, les travaux peuvent être fait à différentes saisons et il n'y a pas de contraintes de conservation de la faune ou de la flore.

Les travaux de création des chenaux reliant le bassin au cours d'eau au nord et au sud devront concerner des zones de rives les plus réduites possibles.

Après travaux le site devra être revégétalisé avec des plantes herbacées locales et des zones arbustives pourront être reconstituées sur les bordures. Si le nouveau bassin conserve de l'eau en période printanière et estivale il pourra être colonisé par une faune aquatique.

### **5.3. Le site du bassin N° 3 :**

Sur cette zone, le bassin actuel est conservé mais les digues et le bassin sont réaménagés (digués surélevés) pour retenir plus d'eau si nécessaire (voir aménagement de la zone **Figure 7**).

Sur cette zone le principal enjeux de biodiversité concerne le bassin lui-même et surtout la présence d'une population de grenouille verte, espèce encore commune mais en régression à l'échelle nationale (et non évaluée en Bretagne). Les impacts des travaux sur cette espèce pourraient impliquer des mortalités d'individus ou un abandon du site.

Pour limiter ces effets négatifs, il est nécessaire d'éviter d'effectuer des travaux de terrassement en période hivernale, saison pendant laquelle les individus sont en hibernation ou très peu actifs, soit dans la vase du bassin, soit dans des terriers des rives (forts risques de mortalité).

Il est préférable d'effectuer les travaux en fin de période estivale, moment où les individus peuvent fuir spontanément les zones de travaux (possibles déplacements vers des zones préservées, par exemple le fossé voisin). À cette période les jeunes individus éventuellement présents pourront aussi fuir (mais plus difficilement) les zones perturbées.

Après travaux, les individus devraient pouvoir recoloniser spontanément le site. Le nouveau bassin devra conserver un niveau d'eau estival semblable à celui de l'actuel en juillet (au moins un mètre d'eau). Le nouveau bassin pouvant recevoir des eaux pluviales éventuellement polluées, il y aura un petit risque supplémentaire de mortalité pour la faune aquatique aux moments des pluies violentes d'été.

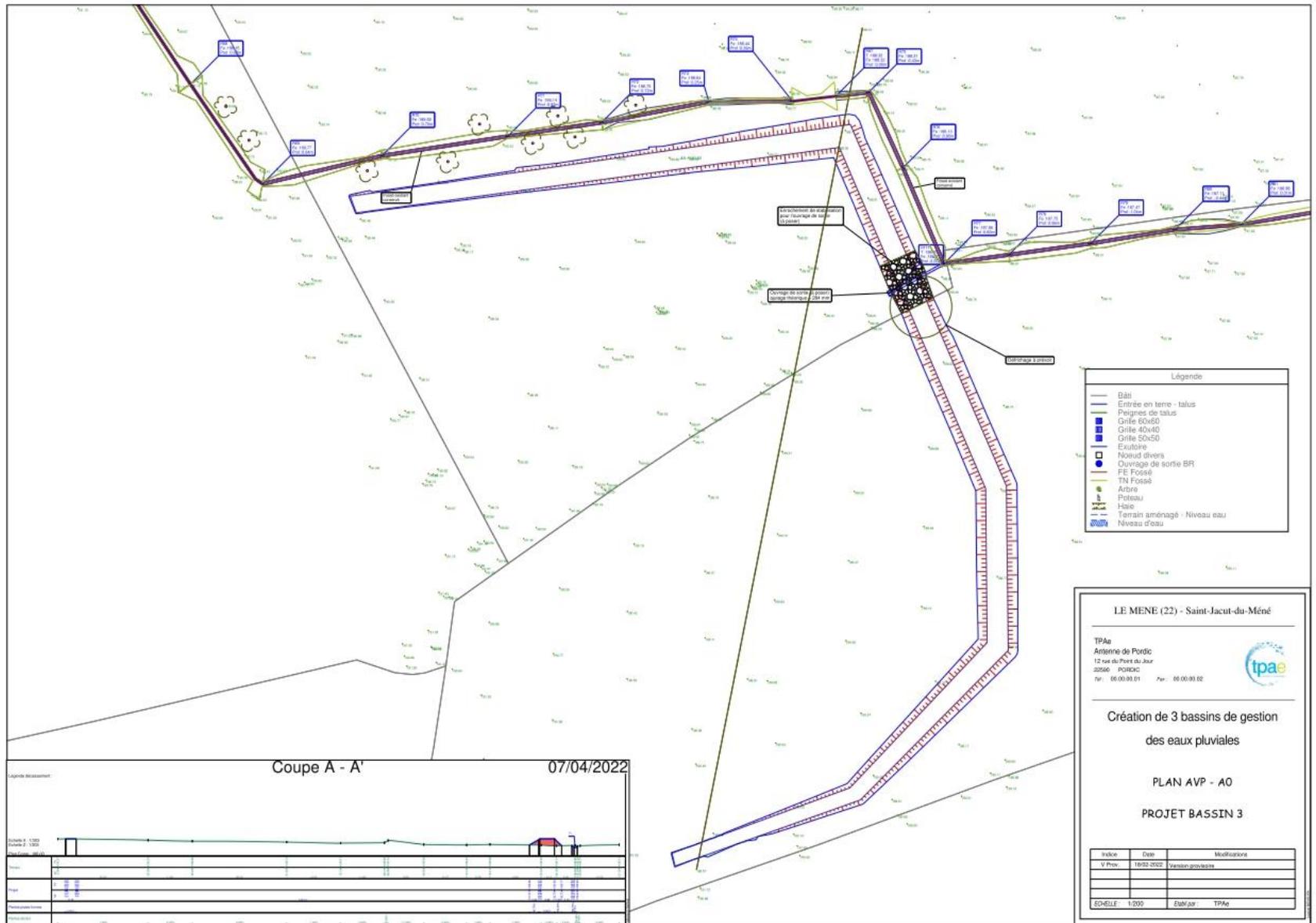


Figure 5 : Projet d'aménagement du site du bassin N° 1 à Saint-Jacut du Mené (cartographie Géoportail et INPN).

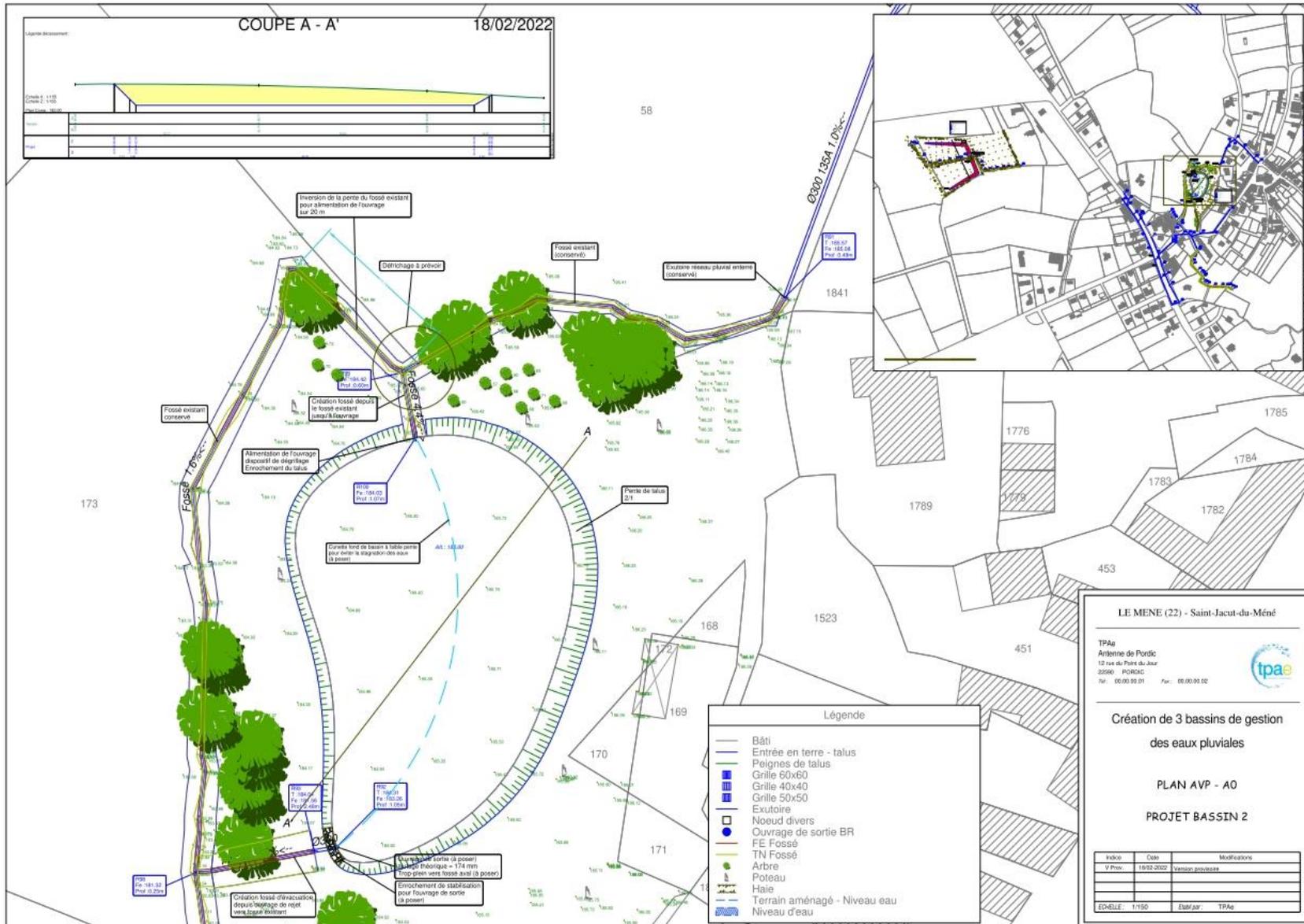


Figure 6 : Projet d'aménagement du site du bassin N° 2 à Saint-Jacut du Mené (document TPAE).

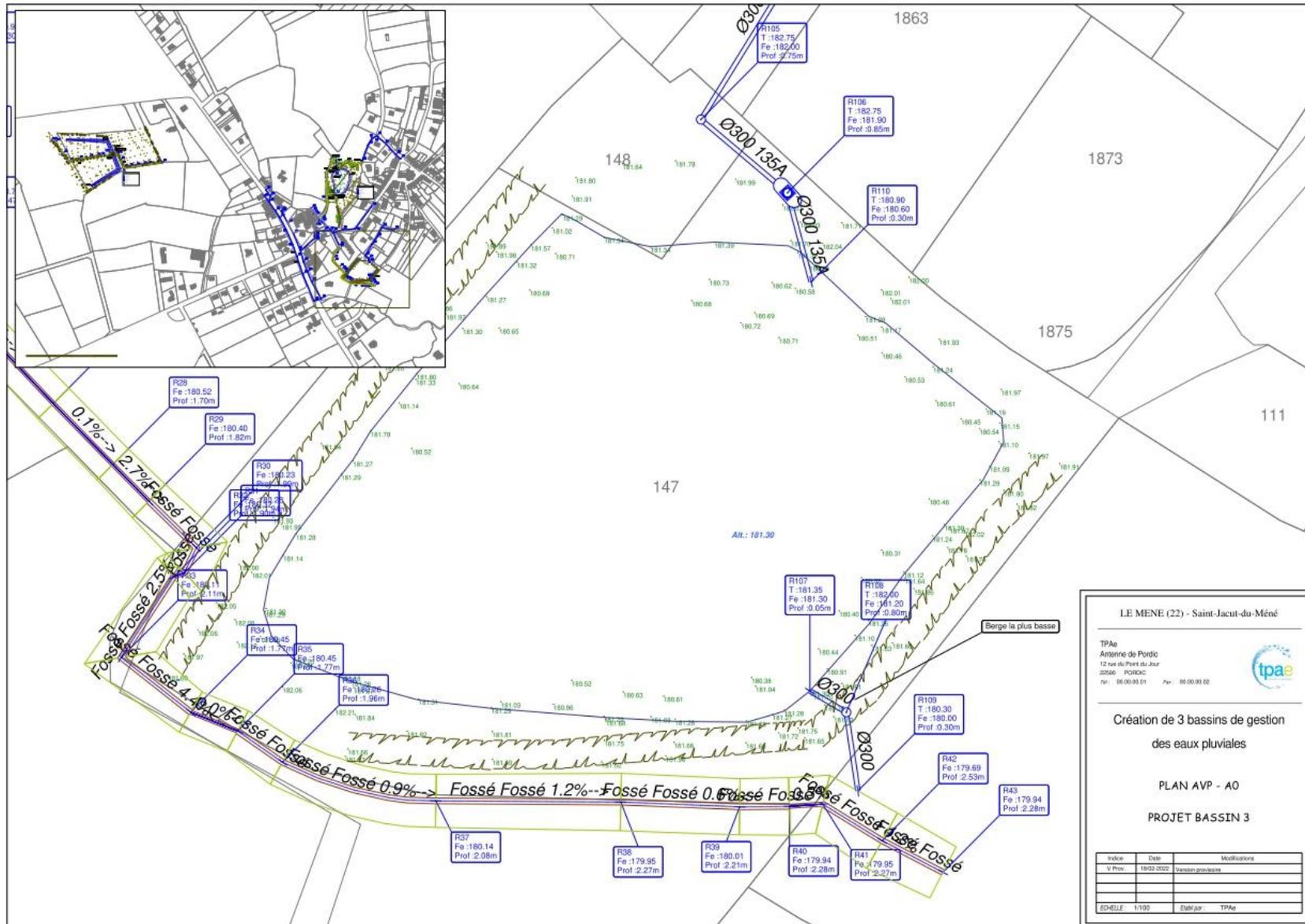


Figure 7 : Projet d'aménagement du site du bassin N° 3 à Saint-Jacut du Mené (document TPAE).

